



# Forum Mondial Bâtiments et Climat

## Présentation de l'événement

Le premier forum mondial co-organisé par la France et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement traitant de la thématique « Bâtiments et Climat » accueillera l'ensemble des acteurs mondiaux du secteur du 7 au 8 mars au Palais des Congrès de Paris. Au programme : conférences, ateliers, tables rondes de hauts niveaux et réunion ministérielle.

### La mise en place d'une coopération internationale pour la décarbonation et la résilience du secteur bâtiment

Suite à l'adoption de l'Accord de Paris en 2015 à la COP21, la France s'est engagée dans un effort de structuration de l'action internationale sur les questions de résilience et de transition du secteur bâtiments et de la construction. Cette démarche s'est concrétisée avec le lancement de la Global Alliance for Buildings and Construction (Global ABC) qui a permis ces dernières années d'accéder à une réelle prise de conscience mondiale et de mobiliser de nombreux pays (40 en sont membres à ce jour), organisations internationales, entreprises et autres réseaux engagés, ou souhaitant s'engager, dans les enjeux de décarbonation et de résilience du secteur.

Ces efforts restent cependant encore insuffisants pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2030, d'autant plus que la répartition de ces efforts reste très inégale d'un pays à un autre, d'une entreprise à une autre. Afin de respecter nos engagements communs, il est donc désormais essentiel de réunir l'ensemble de la communauté internationale du bâtiment et de la construction afin de renforcer l'implication des différents acteurs dans les efforts de transition.

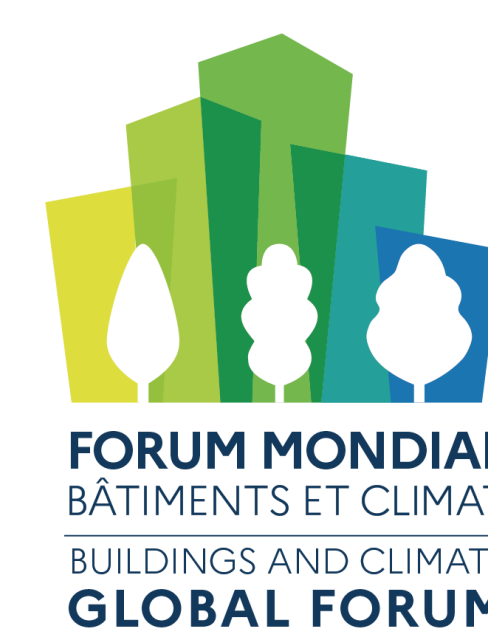
### FAITS & CHIFFRES

- Les émissions opérationnelles liées à l'énergie et les émissions intégrées dans les matériaux de construction doivent être réduites de manière drastique, et la résilience climatique doit être renforcée pour que les bâtiments offrent des espaces de vie abordables, sains et sûrs.
- La surface mondiale des bâtiments devrait doubler d'ici 2060. Les émissions liées à la construction pourraient à elles seules représenter la moitié du « budget carbone » nécessaire pour rester sous la barre des 1,5°C.
- Il est urgent d'inscrire le secteur du bâtiment et de la construction sur la bonne trajectoire et de l'aligner sur les objectifs de l'accord de Paris.
- Le secteur du bâtiment est essentiel pour notre économie, notre vie sociale et notre bien-être. Sa transformation nécessite une attention particulière, des stratégies et des politiques spécifiques.



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Forum Mondial Bâtiments et Climat

## L'ensemble de la communauté du bâtiment réunie autour d'enjeux thématiques

Durant ces deux jours, gouvernements nationaux, organisations internationales, acteurs du secteur privé, experts du secteur et investisseurs seront réunis autour d'ateliers thématiques, de tables rondes de haut niveau et d'une réunion ministérielle internationale afin d'échanger ensemble sur les enjeux de résilience du bâtiment et de la construction, ainsi que pour s'entendre autour d'une série des recommandations concrètes permettant de se rapprocher d'un objectifs de zéro émissions d'ici 2030.

## Objectifs du forum

Les organisations et les groupes de parties prenantes seront invités à publier un engagement d'actions pour 2030. Les gouvernements et les organisations participantes seront invités à partager une déclaration commune visant à rehausser l'ambition et à améliorer la transformation de l'industrie du bâtiment et de la construction en vue de la décarbonation et de la résilience climatique.



# Règlement de l'appel à projets

## I. L'espace d'exposition

Lors de ces deux jours, une soixantaine d'acteurs, nationaux et internationaux, sera sélectionnée pour prendre part soit à **l'exposition des solutions, démarches et réalisations** soit aux sessions de **pitchs** avec comme objectif de mettre en avant des solutions concrètes en faveur de la décarbonation du secteur. Un jury constitué d'experts nationaux et internationaux sera constitué afin de sélectionner les exposants et pitcheurs.

Construction21 et l'Ademe sont en charge de l'organisation de l'espace d'exposition.

## II. Les catégories

En candidatant, vous avez le choix parmi 3 catégories (une seule possible) :

- ✓ Réalisations
- ✓ Solutions
- ✓ Initiatives (démarches humaines, sociétales...)

Le jury sélectionnera les projets selon des critères définis ci-après dans ce document.



# Règlement de l'appel à projets

## III. Les conditions de participation

### 1) Comment participer ?

Pour participer à l'appel à projets, les candidats doivent remplir le formulaire, c'est-à-dire une fiche de présentation technique décrivant le projet / la solution / la démarche.

Le formulaire est disponible sur le site de Construction21 et celui des partenaires\*. Afin d'assurer le suivi de votre participation et la rapidité des échanges, une adresse mail et un numéro de téléphone de contact vous seront demandés. Nous vous recommandons de communiquer une adresse active pour garantir la bonne évolution de votre candidature. En donnant ce contact, vous autorisez la structure organisatrice à vous joindre par mail ou par téléphone afin de vous communiquer les avancées.

Une fois complété, le formulaire est à transmettre à Construction21 à l'adresse suivante : [alexandre.bordagaray@construction21.fr](mailto:alexandre.bordagaray@construction21.fr).

Nous reviendrons vers vous par mail pour accuser réception et valider votre participation.

### 2) Quels types de projets peuvent candidater ?

Toutes les réalisations, solutions ou initiatives portées par des structures en activité et en mesure de compléter tous les champs obligatoires de l'appel à projets.

Afin de permettre au jury d'analyser au mieux votre candidature, il est recommandé de fournir un maximum de documentation et d'informations : présentation du projet, retours d'expérience, enquêtes, résultats chiffrés, coûts...

Un projet ne peut candidater que pour **une seule catégorie** : réalisations ou solutions ou initiatives.

Chaque projet devra indiquer **sa préférence pour le jour de l'événement entre l'exposition et la session de pitches**. Il **n'est pas possible de cumuler les deux**.

Les projets candidats pour l'exposition doivent obligatoirement indiquer ce qu'ils prévoient de présenter le jour de l'événement : maquettes, prototypes, échantillons, films...

Durant le Forum, le gouvernement met gratuitement à disposition de chaque exposant un espace compris entre 9m<sup>2</sup> et 12m<sup>2</sup>. Les stands seront livrés nus (enseigne, table, chaise), le reste sera à la charge de chacun des exposants sous réserve d'acceptation.

Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie, l'organisateur se réserve le droit de refuser la candidature du projet concerné.

\*Vous pourrez retrouver tous les liens vers les sites sur la dernière page de ce règlement.



# Règlement de l'appel à projets

## 3) Le formulaire d'inscription

Les champs obligatoires (*quand pertinent*) :

- ✓ **Coordonnées de la personne/structure référente du projet** : entreprise/structure, nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone.
- ✓ **Informations générales** : nom du projet, ville, adresse, année de lancement.
- ✓ **Description du projet, de ses bénéficiaires/limites pour le secteur et l'environnement** : origine du projet / de la solution (Quoi ? Pourquoi ? Qui ? Comment ?), dates clés, acteurs impliqués, retours d'expérience (REX), cible, économies d'énergie, poids carbone, répliquabilité (en France et à l'international), coûts, limites de mise en œuvre/déploiement, limites pour l'environnement...
- ✓ **Photos / Illustration du projet** : tous les éléments visuels disponibles concernant le projet : photos, reportages, vidéos...
- ✓ **Catégorie de candidature** :
  - Réalisation
  - Solution
  - Initiative (démarche humaine, sociétale...)
- ✓ **Type de participation (*merci d'indiquer votre ordre de préférence – ex : 1 puis 2*)** :
  - Exposition
  - Pitches
- ✓ **Si vous candidatez pour l'exposition, veuillez indiquer quel format vous comptez présenter le jour de l'événement\*** : maquettes, prototypes, échantillons, films...
- ✓ **Si vous candidatez pour la session de pitch, veuillez indiquer quel projet / solutions vous présenterez le jour de l'événement\*** : projet en cours, projet livré, matériaux en développement, matériaux sur le marché...

*\*Le format que vous indiquerez ici pour l'exposition ou le type de contenu pour la session de pitch sera celui que l'organisation attendra le jour de l'événement les 7 et 8 mars 2024. En cas de modification du format nous vous prions d'en informer l'organisation au plus tôt. Si le nouveau format ne convient pas, l'organisation se réserve le droit de refuser votre participation à l'événement.*



# Règlement de l'appel à projets

## IV. Les critères d'évaluation

Le jury évaluera les projets en fonction de la qualité des informations fournies et, plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

- ✓ **Reproductible & massifiable** : le projet peut-il être reproduit ailleurs ou y a-t-il des contraintes qui empêchent de le dupliquer ? (géographiques, climatiques, matières premières...) Sont-elles aisément surmontables ? Le projet peut-il être dupliqué à grande échelle ?
- ✓ **Adaptation & résilience** : Comment le projet prend-il en compte les évolutions climatiques ?
- ✓ **Durable** : A quel point le projet a-t-il été pensé pour être bénéfique à l'environnement ? (dans tous les processus de réalisation ? Dans son exploitation ? Dans sa mise en œuvre ?...)
- ✓ **Impact** : Le projet a-t-il permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre ? (comment, de combien et pour combien de temps ?...)
- ✓ **Innovant** : Le projet est-il nouveau ? Est-ce un projet existant adapté aux usages ? Est-ce une nouvelle méthode de conception ?
- ✓ **Social et sociétal** : Le projet tient-il compte des utilisateurs/consommateurs ? Des habitudes de consommation/utilisation ? Vise-t-il à réduire des inégalités ?...
- ✓ **Coût** : Quels sont les coûts rattachés au projet ? *(veuillez à détailler la méthode de calcul et les données prises en compte dans cette dernière pour que les membres du jury aient la capacité de vérifier la véracité des informations proposées.)*

## V. Les principales étapes de l'appel à projets

- ✓ Le 15 décembre 2023 : lancement de l'appel à projets
- ✓ Du 15 décembre 2023 au 21 janvier 2024 (inclus/23h59) : période de candidature
- ✓ Du 22 janvier 2024 au 29 janvier 2024 : délibérations du jury et choix des projets sélectionnés
- ✓ Du 29 janvier 2024 au 26 février 2024 : organisation de l'exposition et des pitches avec les projets retenus
- ✓ Les 7 et 8 mars 2024 : Forum Bâtiment



# Règlement de l'appel à projets

## VI. Les droits de diffusion

En inscrivant leur projet, les candidats donnent le droit à **Construction21 et aux organisateurs du Forum Bâtiments et Climat**, d'utiliser toutes les informations et images fournies dans la candidature que ce soit dans leurs actions de communication en ligne ou papier.

En participant via ce formulaire, les candidats s'engagent à respecter le règlement de l'appel à projets. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou tout projet qui ne répondrait pas aux prérequis stipulés dans le règlement.

Les candidats s'assurent, pour tout visuel fourni, de disposer de son autorisation d'utilisation pour toutes actions de communication de Construction21 et des co-organisateur du Forum Bâtiment sur tous les canaux de communication (réseaux sociaux, e-mailings, événementiel...). Ils indiquent le crédit à mentionner.

## IX. Les frais d'inscription

L'appel à projet est gratuit.

**Bonne chance !**



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Organisateurs & partenaires

## Les organisateurs :

Gouvernement Français :

- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Ministère de la Transition énergétique

Programme des Nations Unies pour l'Environnement - PNUE

## Les partenaires :

ADEME

Construction21

Global ABC

Alliance HQE-GBC

CCCA-BTP

CSTB

CEREMA

Mission Risques Naturels

IFPEB

A4MT

FFB

CAPEB